

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date : 27 avril 2026**

**Objet : Programme 2026 de Travaux d'éclairage Public - Fonds de concours au SIEL Territoire d'énergie Loire**

**N° 2026-04-27/12**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Jean-Pierre SAPT, Marie-Françoise DESORMIERE, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Christophe REGNY, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOUIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Caroline ROLLIER, Othylie DUBOUIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absent : M. Philippe CREMONT.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 avril 2026.

Secrétaire de séance : M. Yonan GOUTAUDIER.

Monsieur Didier PICARD, Adjoint au maire délégué à la communication, aux manifestations mémorielles, aux cérémonies et à la politique de sécurité et d'accessibilité de la commune, expose au Conseil municipal qu'il convient de solliciter le SIEL-TE pour engager les travaux 2026 d'éclairage public.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL-TE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Monsieur PICARD précise que 54 lanternes doivent être remplacées et qu'à l'issue de ces travaux, il n'y aura plus de lanternes au sodium sur la voirie.

Financement :

Coût du projet actuel :

<b>Détail</b>	<b>Montant HT Travaux</b>	<b>% - PU</b>	<b>Participation commune</b>
Programme Travaux Eclairage Public 2026	43 700 €	81.0 %	35 397 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux du Programme 2026 d'éclairage, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune à 35 397 €, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en deux fois, avec un premier versement d'acompte équivalent à 40% du montant du fonds de concours sur la base du devis, après paiement de l'acompte du SIEL-TE à l'entreprise, et le solde à la fin des travaux.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années conformément à la délibération portant sur les durées d'amortissement des immobilisations.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaison, le 28 avril 2026

Le Secrétaire de Séance,  
Yonan GOUTAUDIER

Le Maire,  
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260427-2026-04-27-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Maire,  
Laurent BELUZE